

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3197

25 novembre 2015

### SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	153421	Berlin UdL S.à r.l. ....	153417
ACJ Lux Distribution .....	153430	Birkel Réfrigération S.à r.l. ....	153419
Acme Investments SPF S.à r.l. ....	153424	Blackborough Fund S.A., SICAV-SIF .....	153420
Adelheid S.à.r.l. ....	153431	Boston S.à r.l. ....	153420
ADM28 S.à r.l. ....	153431	B.S. Toit .....	153456
AE Property Holdings S.à r.l. ....	153431	Bveo & Associates .....	153456
Aerium Nordic AM S.à r.l. ....	153415	Cardinal Asset Management S.à r.l. ....	153415
After Dinner Games S.à r.l. ....	153432	CL & M Bâtiment S.A. ....	153430
AH Luxembourg .....	153432	CNLP S.A. ....	153456
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl .....	153425	Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l. .....	153431
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl .....	153428	Dover Street S.à r.l. ....	153432
Aladino S.A. ....	153435	Dream Luxco S.C.A. ....	153410
Albemarle Equity S.A. ....	153436	Fifteen Clover S.à r.l. ....	153429
Alliance Distribution Holdings S.à r.l. ....	153428	Golden Springs Funds .....	153410
ALTO Luxembourg .....	153438	Grand City Properties S.A. ....	153436
AMCA S.à r.l. ....	153453	Grund Investment S.A. ....	153421
Ampelmann International S.à r.l. ....	153429	H&F Project Luxco 2 S.à r.l. ....	153417
Anexus S.A. ....	153455	Java Consultancy S. à r.l. ....	153428
ArcelorMittal Energy S.C.A. ....	153429	Kumming Acquisition S.à r.l. ....	153422
ArcelorMittal Europe .....	153416	L&P Automotive Luxembourg, S.à r.l. ....	153416
ArcelorMittal International .....	153416	MIB MP Leipzig .....	153420
ArcelorMittal International Luxembourg ...	153429	Polybytes IT Consult S.A. ....	153430
ArcelorMittal Treasury Financial Services S.à r.l. ....	153416	Sagittarius 75 II S.A. ....	153439
Archipel Newko S.A. ....	153456	Shield Luxco 2 S.à r.l. ....	153417
Atlas Asset S.A. ....	153430	SMG Capital S.à r.l. ....	153430
Baia S.à r.l. ....	153421	terrain.com .....	153421
		terrain.com .....	153421

**Golden Springs Funds, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.499.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public, que la société Nexus Pacific Group Ltd. n'agit plus en sa qualité de gérant de la Société depuis le 25 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 octobre 2015.

*Pour la Société*

*Un mandant*

Référence de publication: 2015163790/14.

(150181512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Madia Camara, residing in Luxembourg, acting as the representative of Dream GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B163.043, acting in its capacity as the sole manager and general partner of Dream Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B163.056 (hereinafter the "Company"), pursuant to the power of attorney granted by the board of managers of the sole manager and general partner of the Company on 2<sup>nd</sup> September 2015.

A copy of the minutes granting said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1985 dated 29 August 2011. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 22 January 2015, published in the Mémorial C number 1198 of 8 May 2015.

2) The share capital of the Company is currently set at five million nine hundred five thousand six hundred eighty-eight point one six five three Euros (EUR 5,905,688.1653) represented by fifty-nine billion fifty-six million eight hundred eighty-one thousand six hundred fifty-three (59,056,881,653) shares with a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each.

3) Pursuant to article 6.17 ("Authorized Capital") of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at four thousand eight point three two two two Euros (EUR 4,008.3222) represented by:

- (a) seventeen million four hundred eighty-four thousand eight hundred thirty-seven (17,484,837) Preference Shares;
- (b) eleven million eighty-four thousand nine hundred thirty-three (11,084,933) Class A1 Shares;
- (c) eleven million eighty-four thousand nine hundred thirty-two (11,084,932) Class A2 Shares;
- (d) seventeen thousand ninety-one (17,091) Class B1 Shares;
- (e) seventeen thousand ninety-one (17,091) Class B2 Shares;
- (f) one hundred nineteen thousand two hundred fifty-four (119,254) Class C1 Shares, of which five hundred twenty (520) Class C1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
- (g) one hundred nineteen thousand two hundred fifty-four (119,254) Class C2 Shares, of which five hundred twenty (520) Class C2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
- (h) thirty-five thousand nine hundred nine (35,909) Class D1 Shares, of which one hundred and thirty (130) Class D1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

(i) thirty-five thousand nine hundred nine (35,909) Class D2 Shares, of which one hundred and thirty (130) Class D2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor; and

(j) eighty-four thousand twelve (84,012) Class E Shares, of which two hundred and sixty-one (261) Class E Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each.

The sole manager and general partner of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

Pursuant to resolutions adopted on 2<sup>nd</sup> September 2015, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company as of 28 August 2015 from its current amount of five million nine hundred five thousand six hundred eighty-eight point one six five three Euros (EUR 5,905,688.1653) by two thousand nine hundred seventy point five three nine four Euros (EUR 2,970.5394) up to five million nine hundred eight thousand six hundred fifty-eight point seven zero four seven Euros (EUR 5,908,658.7047) by the issuance of new shares, with a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each (hereinafter referred to as the “Newly Issued Shares”) consisting of:

- (a) thirteen million nineteen thousand one hundred twenty-nine (13,019,129) Preference Shares,
- (b) eight million two hundred fifty-three thousand seven hundred sixty-seven (8,253,767) Class A1 Shares,
- (c) eight million two hundred fifty-three thousand seven hundred sixty-seven (8,253,767) Class A2 Shares,
- (d) twelve thousand seven hundred thirty (12,730) Class B1 Shares,
- (e) twelve thousand seven hundred thirty (12,730) Class B2 Shares,
- (f) fifty-one thousand ninety (51,090) Class C1 Shares,
- (g) fifty-one thousand ninety (51,090) Class C2 Shares,
- (h) twelve thousand seven hundred seventy-three (12,773) Class D1 Shares,
- (i) twelve thousand seven hundred seventy-three (12,773) Class D2 Shares,
- (j) twenty-five thousand five hundred forty-five (25,545) Class E Shares.

All the Newly Issued Shares have been fully be paid up by a contribution in cash consisting of three hundred seventy-five thousand Euros (EUR 375,000), out of which two thousand nine hundred seventy point five three nine four Euros (EUR 2,970.5394) are allocated to the share capital and three hundred seventy-two thousand twenty-nine point four six zero six Euros (EUR 372,029.4606) are allocated to the share premium of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 6.17 of the articles of association of the Company, the sole manager and general partner of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

4) As a consequence of such increase of the share capital, article 6.1 and article 6.17 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“ **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at five million nine hundred eight thousand six hundred fifty-eight point seven zero four seven Euros (EUR 5,908,658.7047) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) one billion seven hundred twenty million nine hundred three thousand seven (1,720,903,706) Preference Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (b) twenty-eight billion six hundred twenty-nine million five hundred thirteen thousand nine hundred fifty-nine (28,629,513,959) Class A1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (c) twenty-eight billion six hundred twenty-nine million five hundred thirteen thousand nine hundred fifty-nine (28,629,513,959) Class A2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (d) forty-four million one hundred fifty-five thousand four hundred seven (44,155,407) Class B1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (e) forty-four million one hundred fifty-five thousand four hundred seven (44,155,407) Class B2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (f) six million one hundred twenty-three thousand seven hundred thirty (6,123,730) Class C1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (g) six million one hundred twenty-three thousand seven hundred thirty (6,123,730) Class C2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (h) one million five hundred twenty-four thousand eight hundred thirty-nine (1,524,839) Class D1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(i) one million five hundred twenty-four thousand eight hundred thirty-three (1,524,833) Class D2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(j) three million thirty-seven thousand four hundred seventy-seven (3,037,477) Class E Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each; and

(k) ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each.”

“ **Art. 6.17. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at one thousand thirty-seven point seven eight two eight Euros (EUR 1,037.7828) represented by:

(a) four million four hundred sixty-five thousand seven hundred eight (4,465,708) Preference Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(b) two million eight hundred thirty-one thousand one hundred sixty-six (2,831,166) Class A1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(c) two million eight hundred thirty-one thousand one hundred sixty-five (2,831,165) Class A2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(d) four thousand three hundred sixty-one (4,361) Class B1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(e) four thousand three hundred sixty-one (4,361) Class B2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

(f) sixty-eight thousand one hundred sixty-four (68,164) Class C1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which five hundred twenty (520) Class C1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

(g) sixty-eight thousand one hundred sixty-four (68,164) Class C2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which five hundred twenty (520) Class C2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

(h) twenty-three thousand one hundred thirty-six (23,136) Class D1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which one hundred and thirty (130) Class D1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

(i) twenty-three thousand one hundred thirty-six (23,136) Class D2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which one hundred and thirty (130) Class D2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

(j) fifty-eight thousand four hundred sixty-seven (58,467) Class E Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which two hundred and sixty-one (261) Class E Shares which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Lux Sarl is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Lux Sarl may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Lux Sarl is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Lux Sarl may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Lux Sarl, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici comparait:

Madame Madia Camara, résidant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Dream GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 5, rue Guillaume J.Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.043, agissant en qualité de gérant unique et associé commandité de Dream Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.056 (ci-après la «Société»), en vertu d'un pouvoir donné par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société en date du 19 décembre 2014.

Une copie du procès-verbal donnant le pouvoir susmentionné, paraphé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1985 daté du 29 août 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 22 janvier 2015, publié au Mémorial C numéro 1198 du 8 mai 2015.

2) le capital de la Société, est actuellement de cinq millions neuf cent cinq mille six cent quatre-vingt-huit virgule un six cinq trois euros (EUR 5.905.688,1653), représenté par cinquante-neuf milliards cinquante-six millions huit cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante-trois (59.056.881.653) actions ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.

3) Conformément à l'article 6.17 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social de la Société, est actuellement de quatre mille huit virgule trois deux deux deux euros (EUR 4.008,3222), représenté par:

- (a) dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-sept (17.484.837) Actions Préférentielles;
  - (b) onze millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-trois (11.084.933) Actions de Classe A1;
  - (c) onze millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-deux (11.084.932) Actions de Classe A2;
  - (d) dix-sept mille quatre-vingt-onze (17.091) Actions de Classe B1;
  - (e) dix-sept mille quatre-vingt-onze (17.091) Actions de Classe B2;
  - (f) cent dix-neuf mille deux cent cinquante-quatre (119.254) Actions de Classe C1, dont cinq cent vingt (520) Actions de Classe C1 ont été réservées à l'émission à tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;
  - (g) cent dix-neuf mille deux cent cinquante-quatre (119.254) Actions de Classe C2 dont cinq cent vingt (520) Actions de Classe C2 ont été réservées à l'émission à tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;
  - (h) trente-cinq mille neuf cent neuf (35.909) Actions de Classe D1, dont cent trente (130) Actions de Classe D1 ont été réservées à l'émission à tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;
  - (i) trente-cinq mille neuf cent neuf (35.909) Actions de Classe D2, dont cent trente (130) Actions de Classe D2 ont été réservées à l'émission à tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit; et
  - (j) quatre-vingt-quatre mille douze (84.012) Actions de Classe E, dont deux cent soixante-et-une (261) Actions de Classe D2 ont été réservées à l'émission à tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;
- ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.

Le gérant unique et associé commandité de la Société est autorisé à augmenter, une ou plusieurs fois, le capital social en entraînant la Société à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

En vertu de résolutions adoptées le 2 septembre 2015 le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société au 28 août 2015, de son montant actuel de cinq millions neuf cent cinq mille six cent quatre-vingt-huit virgule un six cinq trois euros (EUR 5.905.688,1653) de deux mille neuf cent soixante-dix virgule cinq trois neuf quatre euros (EUR 2.970,5394) afin de le porter à celui de cinq millions neuf cent huit mille six cent cinquante-huit virgule sept zéro quatre sept euros (EUR 5.908.658,7047) par l'émission d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»), consistant en:

- (a) dix millions quatre cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix (13.019.129) Actions Préférentielles;
- (b) six millions six cent trois mille cinq (8.253.767) Actions de Classe A1;
- (c) six millions six cent trois mille cinq (8.253.767) Actions de Classe A2;

- (d) dix mille cent quatre-vingt-quatre (12.730) Actions de classe B1;
- (e) dix mille cent quatre-vingt-quatre (12.730) Actions de classe B2;
- (f) quarante mille huit cent soixante-douze (51.090) Actions de Classe C1;
- (g) quarante mille huit cent soixante-douze (51.090) Actions de Classe C2;
- (h) dix mille deux cent dix-huit (12.773) Actions de Classe D1;
- (i) dix mille deux cent dix-huit (12.773) Actions de Classe D2; et
- (j) vingt mille quatre cent trente-six (25.545) Actions de Classe E.

Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000), dont deux mille neuf cent soixante-dix virgule cinq trois neuf quatre euros (EUR 2.970,5394) sont affectés au capital social et trois cent soixante-douze mille vingt-neuf virgule quatre six zéro six euros (EUR 372.029,4606) sont affectés à la prime d'émission de la Société.

La documentation attestant la souscription a été produite au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été produite au notaire soussigné.

Conformément à l'article 6.17 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

4) Suite à l'augmentation de capital social décrite ci-dessus, les articles 6.1 et 6.17 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions neuf cent huit mille six cent cinquante-huit virgule sept zéro quatre sept euros (EUR 5.908.658,7047) représenté par des actions entièrement libérées, constituées comme suit:

(a) un milliard sept cent vingt millions neuf cent trois mille sept cent six (1.720.903.706) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(b) vingt-huit milliards six cent vingt-neuf millions cinq cent treize mille neuf cent cinquante-neuf (28.629.513.959) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(c) vingt-huit milliards six cent vingt-neuf millions cinq cent treize mille neuf cent cinquante-neuf (28.629.513.959) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(d) quarante-quatre millions cent cinquante-cinq mille quatre cent sept (44.155.407) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(e) quarante-quatre millions cent cinquante-cinq mille quatre cent sept (44.155.407) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(f) six millions cent vingt-trois mille sept cent trente (6.123.730) Actions de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(g) six millions cent vingt-trois mille sept cent trente (6.132.730) Actions de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(h) un million cinq cent vingt-quatre mille huit cent trente-neuf (1.524.839) Actions de Classe D1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(i) un million cinq cent vingt-quatre mille huit cent trente-trois (1.524.833) Actions de Classe D2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune;

(j) trois millions trente-sept mille quatre cent soixante-dix-sept (3.037.477) Actions de Classe E d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune; et

(k) dix mille (10.000) Actions Lux S.à r.l. d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001) chacune.»

« **6.17. Capital autorisé.** Outre le capital souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé fixé à mille trente-sept virgule sept huit deux huit euros (EUR 1.037,7828), représenté par:

(a) quatre millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent huit (4.465.708) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(b) deux millions huit cent trente et un mille cent soixante-six (2.831.166) Actions de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(c) deux millions huit cent trente et un mille cent soixante-cinq (2.831.165) Actions de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(d) quatre mille trois cent soixante et une (4.361) Actions de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(e) quatre mille trois cent soixante et une (4.361) Actions de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(f) soixante-huit mille cent soixante-quatre (68.164) Actions de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions de Classe C1 ont été réservées à l'émission pour tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;

(g) soixante-huit mille cent soixante-quatre (68.164) Actions de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions de Classe C2 ont été réservées à l'émission pour tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;

(h) vingt-trois mille cent trente-six (23.136) Actions de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D1 ont été réservées à l'émission pour tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit;

(i) vingt-trois mille cent trente-six (23.136) Actions de Classe D2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D2 ont été réservées à l'émission pour tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit; et

(j) cinquante-huit mille quatre cent soixante-sept (58.467) Actions de Classe E ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles deux cent soixante et une (261) Actions de Classe E ont été réservées à l'émission pour tout Porteur de Titres Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la dernière résolution des actionnaires visant à créer ou à modifier le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, la Lux Sarl est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que la Lux Sarl pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Sauf disposition contraire des actionnaires, lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, la Lux Sarl est expressément autorisée à restreindre ou abandonner le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. La Lux Sarl pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par la Lux Sarl, le présent article sera modifié en conséquence.»

#### *Estimations des coûts*

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 2.800,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30861. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164535/310.

(150180942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Aerium Nordic AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cardinal Asset Management S.à r.l.)**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 184.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164261/9.

(150179858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**ArcelorMittal Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 55.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015164272/9.  
(150179862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**ArcelorMittal International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12c, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 3.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015164273/9.  
(150180809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**L&P Automotive Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.001,00.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 191.384.

Il est notifié qu'avec effet au 28 septembre 2015 l'associé unique de la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur Christiaan F. van Arkel en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 septembre 2015.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

Il est aussi notifié que l'adresse professionnelle de Monsieur Johannes L. DE ZWART est maintenant la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Travis James ALMANDINGER, gérant catégorie B
- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, gérant de catégorie A,
- M. Johannes L. DE ZWART, gérant de catégorie A;
- Mme. Carol THURNHEER, gérant de catégorie A
- Mme. Kristen BEERLY, gérant catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L&P Automotive Luxembourg S. à r.l.  
Martinus C.J. Weijermans  
*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2015165579/27.

(150182770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**ArcelorMittal Treasury Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 141.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015164274/9.  
(150180686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---



**Berlin UdL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.776.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Berlin UdL S.à r.l., en date du 9 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Berlin UdL S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164313/12.

(150179964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. H&F Project Luxco 2 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 15.474,35.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of the month of September.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shield Luxco 1 S.à r.l., (form. H&F Project Luxco 1 S.à r.l.) a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B185670 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 September 2015, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred (1,725,700) shares in issue in "H&F Project Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, incorporated on 7<sup>th</sup> March 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 31 May 2014 number 1399 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B185671 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 November 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial of 3 January 2015 number 15.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred (1,725,700) shares in issue in the Company, so decisions can validly be taken on the items of agenda set out below.

(B) The agenda is as follows:

- Change of denomination of the Company to "Shield Luxco 2 S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;

- Change of currency of the Company's share capital from US Dollar to Euro at the US Dollar / Euro exchange rate as of 25 September 2015 published on the European Central Bank's website of 1 US Dollar (USD1) for zero point eight nine six seven Euro (EUR0.8967) while changing the nominal value of the shares issued by the Company from one cent (USD0.01) to one Euro cent (EUR0.01) and consequential conversion of the share capital of the Company from seventeen thousand two hundred fifty-seven US Dollars (USD17,257) to fifteen thousand four hundred seventy-four Euro and thirty five cents (EUR15,474.35) represented by one million five hundred forty-seven thousand four hundred thirty-five (1,547,435) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand four hundred seventy-four Euro and thirty five cents (EUR15,474.35) divided into one million five hundred forty-seven thousand four hundred thirty-five (1,547,435) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into “Shield Luxco 2 S.à r.l.” and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Shield Luxco 2 S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company’s share capital from US dollar to Euro at the US dollar / Euro exchange rate as of 25 September 2015 published on the European Central Bank’s website of 1 US dollar (USD1) for zero point eight nine six seven Euro (EUR0.8967) while changing the nominal value of the shares issued by the Company from one cent (USD0.01) to one Euro cent (EUR0.01) to convert the share capital of the Company from seventeen thousand two hundred fifty-seven US dollars (USD17,257) to fifteen thousand four hundred seventy-four Euro and thirty five cents (EUR15,474.35) represented by one million five hundred forty-seven thousand four hundred thirty-five (1,547,435) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) each.

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,700.-.

There being no further item on the agenda the decision was closed.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shield Luxco 1 S.à r.l., (anc. H&F Project Luxco 1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185670 (l’«Associé Unique»),

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 28 septembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

étant l’associé unique et détenant la totalité des un million sept cent vingt-cinq mille sept cents (1.725.700) parts sociales émises dans «H&F Project Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, constituée le 7 mars 2014 par acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 31 mai 2014 numéro 1399 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185671 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial du 3 janvier 2015 numéro 15.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

(A) L’Associé Unique détient la totalité des un million sept cent vingt-cinq mille sept cents (1.725.700) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l’ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) L’ordre du jour est le suivant:

- Changement de la dénomination de la Société en «Shield Luxco 2 S.à r.l.» et modification subséquente de l’article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

- Changement de devise du capital social de la Société de dollars américains en euros au taux de change dollar américain/euro du 25 septembre 2015 publié sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne de 1 dollar américain (1 USD) pour zéro virgule huit neuf six sept euro (0,8967 EUR) tout en changeant la valeur nominale des parts sociales émises par la Société d’un centime (0,01 USD) en un centime d’euro (0,01 EUR) et conversion en conséquence du capital social de la Société de dix-sept mille deux cent cinquante-sept dollars américains (17.257 USD) en quinze mille quatre cent soixante-

quatorze euros et trente-cinq centimes d'euro (15.474,35 EUR) représenté par un million cinq cent quarante-sept mille quatre cent trente-cinq (1.547.435) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille quatre cent soixante-quatorze euros et trente-cinq centimes d'euro (15.474,35 EUR) divisé en un million cinq cent quarante-sept mille quatre cent trente-cinq (1.547.435) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en «Shield Luxco 2 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Shield Luxco 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de dollars américains en euros au taux de change dollar américain/euro du 25 septembre 2015 publié sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne de 1 dollar américain (1 USD) pour zéro virgule huit neuf six sept euro (0,8967 EUR) tout en changeant la valeur nominale des parts sociales émises par la Société d'un centime (0,01 USD) en un centime d'euro (0,01 EUR) pour convertir le capital social de la Société de dix-sept mille deux cent cinquante-sept dollars américains (17.257 USD) en quinze mille quatre cent soixante-quatorze euros et trente-cinq centimes d'euro (15.474,35 EUR) représenté par un million cinq cent quarante-sept mille quatre cent trente-cinq (1.547.435) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 1.700,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à la date indiquée en tête du présent document.

Après lecture du document faite à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015165485/141.

(150182740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Birkel Réfrigération S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.743.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass sich unsere Firmenanschrift wie folgt geändert hat:

Neue Firmenanschrift:

Birkel Réfrigération S.a.r.l. B170743

105, route de Luxembourg L-6562 Echternach

Référence de publication: 2015164314/11.

(150179821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**Blackborough Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 194.073.

Il est porté à la connaissance de tous que Vanessa MOLLOY, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 30 Septembre 2015.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015164315/13.

(150180226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 137.940.

EXTRAIT

L'un des associés de la Société, à savoir Monsieur Ulrich HÜLSBECK, a cédé, en date du 24 juillet 2015, 262 parts sociales sur les 1,537 parts sociales qu'il détenait comme suit:

- 112 parts sociales en faveur de Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD demeurant professionnellement au 42, Kurfürstendamm, D-10719 Berlin, Allemagne.

- 56 parts sociales en faveur de Monsieur Alexander SCHLAG, demeurant professionnellement au 42, Kurfürstendamm, D-10719 Berlin, Allemagne.

- 94 parts sociales en faveur de Rudolf S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198804.

L'un des associés de la Société, à savoir Monsieur Friedhelm GRÄF, a cédé, en date du 24 juillet 2015, 262 parts sociales sur les 1,537 parts sociales qu'il détenait comme suit:

- 56 parts sociales en faveur de Monsieur Alexander SCHLAG, demeurant professionnellement au 42, Kurfürstendamm, D-10719 Berlin, Allemagne.

- 112 parts sociales en faveur de Monsieur Andreas KAISER, demeurant professionnellement au 42, Kurfürstendamm, D-10719 Berlin, Allemagne.

- 94 parts sociales en faveur de Rudolf S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198804.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

*Pour MIB MP LEIPZIG*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015164861/30.

(150181033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Boston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 176.225.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Boston S.à r.l.*

Référence de publication: 2015164319/16.

(150180108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**Baia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4771 Pétange, 1, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 62.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164324/9.

(150180361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

---

**terrain.com, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 163.535.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164338/9.

(150180985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Grund Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GRUND INVESTMENT S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 septembre 2015 à 10 heures.*

L'assemblée décide de:

1. D'accepter de renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823, représentée par Madame Maria-Grazia CATUCCI, née le 12 mars 1976 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent, son mandat expirant le 22 septembre 2020.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

*Pour la société*

CORBEL & ASSOCIES S.à.r.l.

Jean-Pierre CORBEL

Référence de publication: 2015164673/20.

(150181111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**terrain.com, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 163.535.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164339/9.

(150180986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l. en date du 24 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Asset Managers

Holdings (Luxembourg) S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164346/13.

(150180964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Kumming Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 200.492.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société KUMMING FINANCE S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B190270,

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "KUMMING ACQUISITION S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables "ad nutum".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée soit par la seule signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 septembre 2015. 2LAC/2015/21863. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé):* André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165577/140.

(150182182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

#### **Acme Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 185.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164347/9.

(150181106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---



**Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.425,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

AITIS L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, acting through its general partner AITIS Cayman Limited, a limited company formed under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-241004 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms. Carmen ANDRE, Jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Air International Thermal (Luxembourg) S.à r.l." having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104080 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, dated 20 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 72 page 3425 on 26 January 2005 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 16 April 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1421, page 68195 on 10 June 2008.

The share capital of the Company is currently set at one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400.-) represented by forty thousand four hundred ninety-six (40,496) shares (parts sociales) of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400.-) to one million twelve thousand four hundred twenty-five Euros (EUR 1,012,425.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), together with a total share premium in an amount of fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred thirty-nine Euros (EUR 57,433,339.-) (the "New Share");

b. Subscription and full payment by Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited, a company incorporated in Hong Kong whose registered office is at Unit 17, 9/F Tower A New Mandarin Plaza, No. 14 Science Museum Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong of the New Share, together with share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 30 September 2015;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and authorized share capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400.-) to one million twelve thousand four hundred twenty-five Euros (EUR 1,012,425.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), together with a total share premium in an amount of fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred thirty-nine Euros (EUR 57,433,339.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the subscription of the New Share by Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited.

*Intervention - Subscription - Payment*

THEREUPON INTERVENED

Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited, prenamed, represented by Ms. Carmen ANDRE, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal DECLARES to subscribe for the New Share having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) together with a total share premium in an amount of fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred thirty-nine Euros (EUR 57,433,339.-) by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Receivable") as further described in the report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 30 September 2015 (the "Company's Report").

The Company's Report valued the Receivable at fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred sixty-four Euros (EUR 57,433,364.-).

The contribution in the aggregate amount of fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred sixty-four Euros (EUR 57,433,364.-) is allocated as follows:

- An amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company; and
- An amount of fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred thirty-nine Euros (EUR 57,433,339.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution is set forth in the report of Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited dated 30 September 2015 pursuant to which the Receivable is valued at fifty-seven million four hundred thirty-three thousand three hundred sixty-four Euros (EUR 57,433,364.-).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder and Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited RESOLVE to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and authorized share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

**"6.1. Subscribed and authorized share capital.** The Company's corporate capital is fixed at one million twelve thousand four hundred twenty-five Euros (EUR 1,012,425.-) represented by forty thousand four hundred ninety-seven (40,497) shares (parts sociales) of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour de septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIT'S L.P., un exempted limited partnership régi selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, agissant par son general partner AIT'S Cayman Limited, une limited company régie selon les lois des Iles Caïmans ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-241004 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Melle Carmen ANDRE, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Air International Thermal (Luxembourg) S.à r.l.» ayant son siège social au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104080 et constituée suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 page 3425 le 26 janvier 2005 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 avril 2008

suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421, page 68195 le 10 juin 2008.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à un million douze mille quatre cents Euros (EUR 1.012.400,-) représenté par quarante mille quatre cent quatre-vingt-seize (40.496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) de manière à le porter de son montant actuel d'un million douze mille quatre cents Euros (EUR 1.012.400,-) à un million douze mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.012.425,-) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 57.433.339,-) (la «Nouvelle Part Sociale»);

b. Souscription et libération intégrale par Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited, a company incorporated in Hong Kong ayant son siège social au Unit 17, 9/F Tower A New Mandarin Plaza, No. 14 Science Museum Road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong de la Nouvelle Part Sociale avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 30 septembre 2015;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital souscrit et libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) de manière à le porter de son montant actuel d'un million douze mille quatre cents Euros (EUR 1.012.400,-) à un million douze mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.012.425,-) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 57.433.339,-).

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver la souscription de la Nouvelle Part Sociale par Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

##### SUR CE COMPARAIT

Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited, prénommée, représentée par Melle Carmen ANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration établie sous seing privée DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 57.433.339,-) par un apport en nature consistant en une créance (la «Créance») telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 30 septembre 2015 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société évalue la Créance à cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre Euros (EUR 57.433.364,-).

L'apport d'un montant total de cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre Euros (EUR 57.433.364,-) est alloué comme suit:

- vingt-cinq Euros (EUR 25,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 57.433.339,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport est indiquée dans le rapport de Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited daté du 30 septembre 2015 suivant lequel la Créance est évaluée à cinquante-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre Euros (EUR 57.433.364,-).

Lesdits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique et Hong Kong Aotecar Investment Co., Limited DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital souscrit et libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.012.425,-) représenté par quarante mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (40.497) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANDRE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Relation: DAC/2015/16111. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164352/178.

(150181040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1203 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164353/9.

(150181321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.415.

EXTRAIT

L'associé unique a pris note de la démission de Monsieur Nurid ALIYEV de sa fonction de sa fonction de gérant technique et de la démission de Monsieur Farhad RAHIMOV de sa fonction de Gérant.

L'associé décide de réduire le nombre des gérants de 2 (deux) à 1 (un).

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

Un gérant unique Monsieur Khagani BASHIROV, né le 7 janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant 6, rue de la Montée L-3321 Berchem (Luxembourg).

Monsieur Khagani BASHIROV pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Java Consultancy Sàrl

Khagani BASHIROV

*La gérance / Associé unique*

Référence de publication: 2015164771/20.

(150181507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Alliance Distribution Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 157.197,36.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.003.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2420

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164356/11.

(150181006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Ampelmann International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015164358/11.

(150181643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**ArcelorMittal Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 162.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164361/9.

(150181808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Fifteen Clover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.719.

I. En date du 25 septembre 2015, l'associé unique, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 12 500 parts sociales à LMN Finance Limited, avec siège social au 2, Pinnacle, Eastpoint Business Park, Alfie Byrne Road, Dublin 3, Irlande, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est LMN Finance Limited avec 12 500 parts sociales.

II. En date du 25 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat;

3. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Taavi Davies, avec adresse professionnelle au 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164601/23.

(150181013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**ArcelorMittal International Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164362/9.

(150181531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**SMG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 172.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015164365/14.

(150181312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Atlas Asset S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Polybytes IT Consult S.A.).**

Siège social: L-9947 Wasserbillig, 6, rue des Roses.  
R.C.S. Luxembourg B 176.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

*Notaire*

Référence de publication: 2015164369/12.

(150180951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**CL & M Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6580 Rosport, 37A, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 197.005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2015*

*Première résolution*

Est nommé administrateur-délégué et administrateur de la société, Madame DUARTE DIAS MOTA Jenyvone, gérante, née le 13 septembre 1978 à Isla do Sal (CAP VERT), demeurant à L-4222 Esch/Alzette, 181, rue de Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2021 en remplacement de Monsieur DE ALMEIDA SOARES Roberto Paulo, gérant, né le 13 septembre 1979 à Sao Pedro de Casteloes (P), demeurant à L-1326 Luxembourg, 43, rue Auguste Charles.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Fait et passé à Rosport, le 7 septembre 2015.

COMPTABILITE STC

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015164501/19.

(150181120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**ACJ Lux Distribution, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 82, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 155.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164375/10.

(150181140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Adelheid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Jacques CASTEL  
*Notaire*

Référence de publication: 2015164377/12.

(150180962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**ADM28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 174.159.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015164378/13.

(150181649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.995,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 176.853.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 28 septembre 2015:

La démission, avec effet au 28 septembre 2015, de la personne suivante a été acceptée:

1- Madame Mary T. Liftin, née le 31 octobre 1968 en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique.

La personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 28 septembre 2015 et ce pour une durée illimitée:

1- Monsieur Jarrad S. Krulick, né le 22 février 1980 à Point Pleasant, New Jersey, États-Unis d'Amérique. et ayant son adresse professionnelle au 825 Third Avenue, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164528/19.

(150181782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**AE Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 184.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164381/10.

(150181371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 116.226.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2015164385/12.

(150181319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**AH Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 189.763.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Oktober 2015.

*Für die Gesellschaft  
Jean SECKLER  
Der Notar*

Référence de publication: 2015164388/13.

(150181227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Dover Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 200.474.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,  
am dreißigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,  
ist erschienen:

PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Peter Audesirk, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

aufgrund einer am 29. September 2015 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienenene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

**Kapitel I. Form, Name, Gesellschaftssitz, Geschäftszweck, Dauer**

**Art. 1. Form, Gesellschaftsname.** Hiermit wird unter dem Namen „Dover Street S.à r.l.“ eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die von den jeweiligen Gesetzen bezüglich dieser Gesellschaftsform geregelt wird (hiernach, die „Gesellschaft“), und insbesondere vom Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, mehrmals abgeändert, (hiernach, das „Gesetz“), sowie von der vorliegenden Gründungssatzung (hiernach, die „Satzung“).

**Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Die Geschäftsführung ist befugt die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des statutarisch festgelegten Gesellschaftssitzes zu verlegen.



Der Sitz kann an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtum Luxemburg durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, verlegt werden.

Sollten militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse oder unmittelbar bevorstehende Ereignisse den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz verhindern, kann der Geschäftssitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur Normalisierung dieser Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorläufigen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Entscheidung, den Gesellschaftssitz ins Ausland zu verlegen, wird von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Geschäftsstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 3. Geschäftszweck.** Der Geschäftszweck der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierungen an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt an der finanzierten Immobiliengesellschaften beteiligt ist; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für Zwecke dieser Klausel umfasst der Begriff "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus dem Grund und Boden sowie dem Gebäude) und grundstücksgleiche Rechte, wie z.B. Erbbaurechte. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Kapital- oder Personengesellschaft, deren Ziel (gemäß ihrer Satzung oder ihres Gesellschaftsvertrags) der Kauf von Immobilien und die Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diese Gesellschaft gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einer oder mehreren solchen Immobiliengesellschaften mit entsprechender satzungs- oder gesellschaftsvertraglicher Zwecksetzung und/oder die Gewährung von Darlehen an solche Immobiliengesellschaften ist, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt an der finanzierten Immobiliengesellschaft beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um den Geschäftszweck zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt der Erreichung des Geschäftszwecks dienen, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Zinssatz- und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

**Art. 4. Geschäftsdauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

## Kapitel II. Kapital und Gesellschaftsanteile

**Art 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-).

**Art. 6. Kapitaländerungen.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers (soweit es nur einen Anteilhaber gibt) oder durch Beschluss der Anteilhaberversammlung, gemäß Artikel 15 dieser Satzung, geändert werden.

**Art. 7. Ausschüttungsrechte der Anteile.** Jeder Anteil gibt seinem jeweiligen Besitzer das Recht auf einen Anteil der Aktiva und der erzielten Gewinne der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Anteilen.

**Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, insofern nur ein Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Die gemeinschaftlichen Miteigentümer sind verpflichtet, eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

**Art. 9. Übertragung der Anteile.** Solange die Gesellschaft nur einen Anteilhaber hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Anteilhaber, können die Gesellschaftsanteile unter den im Artikel 189 des Gesetzes vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Jeder Anteilhaber ist einverstanden seine Gesellschaftsanteile nicht zu verpfänden oder als Garantie zu verwenden, ohne das vorherige Einverständnis der Mehrheit der Anteilhaber, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, erhalten zu haben.

## Kapitel III. Geschäftsführung

**Art. 10. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung, die aus mindestens zwei (2) Mitgliedern besteht, verwaltet die Gesellschaft. Die Mitglieder der Geschäftsführung müssen nicht Anteilhaber sein. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Anteilhaber, die eine Mehrheit der Stimmen besitzen, mit oder ohne Grund abberufen werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung gefasst.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen, welches von ihm schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief bevollmächtigt wurde. Eine Versammlung der Geschäftsführung kann nur dann abgehalten werden, wenn zwei (2) Mitglieder der Geschäftsführung persönlich, durch Telefonkonferenz oder Videokonferenz anwesend oder vertreten sind.

Das Benutzen von Material zur Abhaltung von Videokonferenzen und Telefonkonferenzen ist erlaubt, insofern gewährleistet ist, dass jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung hören kann und von allen anderen teilnehmenden Mitgliedern der Geschäftsführung gehört werden kann, unabhängig davon, ob diese auch auf solche Technologie zurückgreifen, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung wird als anwesend betrachtet und ist befugt über Video oder Telefon abzustimmen.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich genehmigt und unterschrieben wurden. Diese Genehmigung kann aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten hervorgehen, die per Brief, Telefax, E-Mail, Telegramm oder Telex geschickt wurden. Diese Beschlüsse sind gleichgestellt mit Beschlüssen, die in Versammlungen der Geschäftsführung gefasst wurden.

Abstimmungen können auch wirksam per Telefax, E-Mail, Telegramm, Telex oder Telefon durchgeführt werden, wobei in letzterem Fall die Abstimmung schriftlich bestätigt werden muss.

**Art. 11. Befugnisse der Mitglieder der Geschäftsführung.** Gegenüber Dritten haben die Mitglieder der Geschäftsführung die Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte und Handlungen, die dem Geschäftszweck der Gesellschaft entsprechen, auszuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt dass die Bestimmung dieses Artikels beachtet wurde.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung der Anteilshaber vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann insbesondere Vermögensberatungsverträge und Verwaltungsverträge, wie z.B. Grundstücksmakler- oder Grundstücksverwaltungsverträge abschließen.

**Art. 12. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift eines Mitglieds der Geschäftsführung rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 13. Befugnisübertragung und Vertretung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Verantwortung und Entlohnung (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen erheblichen Bedingungen dieser Vertretung festlegen.

**Art. 14. Haftung der Mitglieder der Geschäftsführung.** In Ausübung ihres Mandates sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

#### Kapitel IV. Generalversammlung der Anteilshaber

**Art. 15. Befugnisse der Generalversammlung der Anteilshaber.** Der alleinige Anteilshaber übernimmt alle der Generalversammlung der Anteilshaber zuerkannten Bedürfnisse.

Falls es mehrere Anteilshaber geben sollte, kann jeder Anteilshaber an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen, unabhängig der ihm gehörenden Anzahl an Anteilen. Jeder Anteilshaber verfügt über Stimmrecht, entsprechend der ihm gehörenden Anteilen.

Ein Anteilshaber kann in jeder Generalversammlung der Anteilshaber handeln, indem er eine andere Person, die selbst nicht Anteilshaber sein muss (oder wenn der Anteilshaber eine juristische Einheit ist, ihre(n) gesetzliche(n) Vertreter), schriftlich oder per Telefax, Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail als seinen Bevollmächtigten ernennt.

Gemeinsame Beschlüsse sind nur gültig gefasst, wenn sie von Anteilshabern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst wurden. Jedoch können Beschlüsse zur Abänderung der vorliegenden Satzung nur von einer Mehrheit der Anteilshaber, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden, im Einklang mit dem Gesetz.

#### Kapitel V. Geschäftsjahr - Bilanz

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Jahresabschlüsse der Gesellschaft erstellt und die Geschäftsführung wird ein Inventar, einschließlich einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft vorbereiten.

Jeder Anteilshaber hat das Recht die Bücher und Niederschriften der Gesellschaft, das oben genannte Inventar und die Bilanz am eingetragenen Sitz der Gesellschaft zu überprüfen.

**Art. 17. Zuweisung und Ausschüttung von Gewinnen.** Der Bruttogewinn der Gesellschaft wie in der Jahresbilanz aufgeführt, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Tilgungskosten und Ausgaben jeglicher Art, ergibt den Reingewinn. Vom

Nettogewinn wird die Summe von fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zugeführt, solange bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Überschuss des Nettogewinns kann an die/den Anteilhaber ausgeschüttet werden, im Verhältnis zu ihren/seinen Anteilsbeteiligungen in der Gesellschaft.

## Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

**Art. 18. Auflösungsgründe.** Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt nicht im Falle des Todes, der Aufhebung der Zivilrechte, der Zahlungsunfähigkeit oder des Konkurses des alleinigen Anteilhabers oder von einem der Anteilhaber.

**Art. 19. Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt die nicht unbedingt Anteilhaber sein müssen, die aber von den Anteilhabern ernannt werden, welche ihre Aufgaben und Vergütung festlegen.

Ein einziger Anteilhaber kann die Auflösung der Gesellschaft und die Durchführung der Liquidation beschließen, in welchem Fall er persönlich die Zahlung des gesamten Vermögens und der gesamten Schulden übernimmt, welche der Gesellschaft bekannt oder unbekannt sind.

## Kapitel VII. Geltendes Recht

**Art. 20.** Ergänzend zu der vorliegenden Satzung gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

### *Zeichnung und Zahlung*

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l. zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

### *Kosten*

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Arwed Fischer, geboren am 02. November 1952 in Kemnath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den vorgenannten Bevollmächtigten der Erschienenen, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. AUDESIRK, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 1. Oktober 2015. Relation: EAC/2015/22819. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2015164534/181.

(150181456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

### **Aladino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 65.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ALADINO S.A.*

Référence de publication: 2015164391/10.

(150181424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Albemarle Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.778.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164392/10.

(150181190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary, residing at Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

The board of directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 17 September 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Philipp Mössner, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 25 September 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled “ne varietur” by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the “Company”) was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 17 September 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at thirteen million six hundred nine thousand seven hundred forty-seven euro and forty cents (EUR 13,609,747.40), divided into one hundred thirty-six million ninety-seven thousand four hundred seventy-four (136,097,474) shares having a par value of EUR 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the “Series C Bonds”). The Company has received one conversion notice from holders of the Series C Bonds from Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, dated 18 September 2015, in respect of the conversion of 90 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 9,000,000 with a conversion price of EUR 9.5957 (the “Conversion Notices”).

5) In its resolutions dated 25 September 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-three thousand seven hundred ninety-two euro (EUR 93,792) so as to raise it from its current amount of thirteen million six hundred nine thousand seven hundred forty-seven euro and forty cents (EUR 13,609,747.40) to thirteen million seven hundred three thousand five hundred thirty-nine euro and forty cents (EUR

13,703,539.40) through the issuance of nine hundred thirty-seven thousand nine hundred twenty (937,920) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of nine million euro (EUR 9,000,000) by the conversion of the 90 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 9,000,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notices), so that out of the amount of nine million euro (EUR 9,000,000), ninety-three thousand seven hundred ninety-two euro (EUR 93,792) are allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of eight million nine hundred six thousand two hundred eight euro (EUR 8,906,208) is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at thirteen million seven hundred three thousand five hundred thirty-nine euro and forty cents (EUR 13,703,539.40) represented by one hundred thirty-seven million thirty-five thousand three hundred ninety-four (137,035,394) shares of a par value of ten cents (EUR 0.10) each.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 4,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire du présent acte,

A comparu:

Le Conseil d'Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 17 septembre 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté ici par Philipp MÖSSNER, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 25 septembre 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 17 septembre 2015 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à treize millions six cent neuf mille sept cent quarante-sept euros et quarante centimes (13.609.747,40 EUR), divisé en cent trente-six millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatorze (136.097.474) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans

les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu un avis de conversion des détenteurs des Obligations de Séries C de Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, daté du 18 septembre 2015, relatif à la conversion de 90 Obligation Séries C d'un montant principal de 9.000.000 EUR avec un prix de conversion de 9,5957 EUR (les "Avis de Conversion").

5) Dans les résolutions datées du 25 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (93.792 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de treize millions six cent neuf mille sept cent quarante-sept euros et quarante centimes (13.609.747,40 EUR) à treize millions sept cent trois mille cinq cent trente-neuf euros et quarante centimes (13.703.539,40 EUR) par l'émission de neuf cent trente-sept mille neuf cent vingt (937.920) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global de neuf millions d'euros (9.000.000 EUR) par la conversion de 90 Obligation Séries C d'un montant principal de 9.000.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant de neuf millions d'euros (9.000.000 EUR), quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (93.792 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de huit millions neuf cent six mille deux cent huit euros (8.906.208 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à treize millions sept cent trois mille cinq cent trente-neuf euros et quarante centimes (13.703.539,40 EUR) représenté par cent trente-sept millions trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze (137.035.394) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 4.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31263. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165463/142.

(150182137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

#### **ALTO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

R.C.S. Luxembourg B 145.173.

L'an deux mille quinze.

Le seize septembre.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

1.- Madame Françoise FOLMER, architecte diplômée, demeurant à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee;

2.- Monsieur Josef PANNRUCKER, ingénieur, demeurant à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ALTO LUXEMBOURG.», établie et ayant son siège social à L-3871 Schiffflange, 14, rue de la Paix, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 699 du 31 mars 2009, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2013, publié au dit Mémorial, Numéro 3028 du 29 novembre 2013, et modifiée la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2013, publié au dit Mémorial, Numéro 662 du 13 mars 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.173.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Schiffflange à Pintsch et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Pintsch.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s).

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes les autres localités du pays.»

*Deuxième résolution.*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cet assemblée générale à environ mille euros (1.000.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Folmer, J. Pannrucker et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7933. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 octobre 2015.

J. Castel

*Le notaire*

Référence de publication: 2015164394/49.

(150181150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Sagittarius 75 II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 200.485.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Stefano PERCASSI, born on November 24, 1975, in Milano, Italy, residing in Corso Venezia 3, I-20121, Milano, Italy,

duly represented by Mr. Alessandro CUSUMANO, private employee, residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société anonyme, which it intends to incorporate and whose article of incorporation shall be as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is hereby established a company under the form of a société anonyme and under the name of "SAGITTARIUS 75 II S.A." (hereinafter referred to as "the Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

**Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 35,000.-(thirty-five thousand Euros) consisting of 35,000 (thirty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of Shares (the "Class(es) of Shares") as follows:

31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares with a nominal value of value of EUR 1.- (one Euro) each,

1,000 (one thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each,

1,000 (one thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each,

1,000 (one thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each,

1,000 (one thousand) Class D shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each,

each Class of Shares benefiting from the rights as defined in these Articles of incorporation.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

Shares issued in bearer form should be deposited in with a depositary appointed by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, in conformity with article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Any bearer shareholder can request in writing an issue by the depositary of a certificate attesting all trans-



criptions in his or her regard. Any transfer of bearer shares can be only effected in respect of article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Each share is entitled to one vote.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

#### Issue of bonds

The board of directors is especially authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital and specially under the provisions of art. 32-4 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

#### Share redemption

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and under due observance of the following rules, redeem its own shares.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares by the Company, such purchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class D Shares and, if no Class D Shares are in existence, by the last Class of Shares in issue in the Company in the alphabetical order).

The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant Class of Shares, specifying the number of Shares of the relevant Class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and these Articles of incorporation. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) of such class (it is intended that the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders shall never be higher than the Available Amount) and the holders of the shares of the Class of Shares repurchased and cancelled will receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each class held by them and cancelled. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of these Articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Shares.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the related Class of Share would have a right on dividend distribution following the provisions of the present By-laws increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves (ii) any share capital reduction and (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or pursuant to these Articles of incorporation relating to the Class of Shares to be repurchased, but reduced of any losses (including carried forward losses) and of any sums be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to

these Articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any doubling counting) so that:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and of the legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to these Articles of incorporation.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### Board of Directors - Supervision of the Company

**Art. 6.** The Company shall be managed by one or several directors, shareholders or not. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A directors, and one or more Class B Directors. To the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of directors" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole director".

**Art. 7.** The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder (s).

**Art. 8.** The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 9.** The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and term of their office.

Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

Any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 10.** The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**Art. 11.** The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 12.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A director and a Class B director, or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**Art. 13.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

The statutory auditor(s) is (are) elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any statutory auditor director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors in the form and delays as prescribed by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of March at 6 p.m..

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time limits provided by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended

shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

**Art. 16.** A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

**Art. 17.** Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

#### **Financial year - Profits**

**Art. 18.** The financial year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the ordinary shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.250%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (and, if no Class D Shares are in existence in the Company, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last Class of Shares in existence in the alphabetical order (i.e first Class C Shares, then if no Class C Shares are in existence, Class B Shares, and in such continuation until only ordinary shares are in existence).

The share premium or other available reserves accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the distribution priority rules set forth in this Article on the basis of statements of accounts prepared by the sole director, or, as the case may be, the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable

reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers.

### **Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### **General disposition**

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2016.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

The first directors and the first statutory auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

In derogation of article 9 of the articles of association, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the Company.

#### *Subscription and payment*

The 35,000 (thirty-five thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each, representing the entire share capital, have been fully subscribed as follows:

Mr. Stefano PERCASSI, prenamed, subscribes to 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares with a nominal value of value of EUR 1,- (one Euro) each, 1,000 (one thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 1,-(one Euro) each, 1,000 (one thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, 1,000 (one thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, 1,000 (one thousand) Class D shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following persons are elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year ending December 31<sup>st</sup>, 2016:

#### *Class A Director:*

- Mr. Stefano PERCASSI, born on November 24, 1975 in Milano, Italy and residing in Corso Venezia 3, I-20121, Milano, Italy;

*Class B Directors:*

- Mr. Massimiliano SELIZIATO, born on January 6, 1982 in Mirano, Italy and professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Mr. Alessandro CUSUMANO, born on April 6, 1981 in Borgomanero, Italy and professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Mr Stefano PERCASSI, above-mentioned, is appointed as the chairman of the board of directors.

*Second Resolution*

The following company is appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business ending on December 31, 2016:

- the company A3T S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n°158.687.

*Third Resolution*

The company's registered office is located at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Stefano PERCASSI, né le 24 novembre 1975, à Milano, Italie, demeurant au 3, Corso Venezia, I-20121, Milano, Italie,

dûment représenté par Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé privé, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

La prédite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SAGITTARIUS 75 II S.A.» (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Actions») consistant d'Actions de classes multiples (les «Classe(s) d'Actions») comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro),
  - 1.000 (mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,
  - 1.000 (mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,
  - 1.000 (mille) Actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,
  - 1.000 (mille) Actions de Classe D d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,
- chaque classe d'actions bénéficiant des droits tels que définis dans ces statuts.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Emission d'obligations

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

#### Rachat d'actions

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et dans le respect des règles suivantes, racheter ses propres actions.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises pour cette/ces classe(s).

Dans le cas de rachats et annulations de Classes d'Actions par la Société, ces rachats et annulations d'Actions doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Actions de de Classe D et, si aucune Action de Classe D n'existe, par la dernière Classe d'Actions émises dans la Société dans l'ordre alphabétique).

Le conseil d'administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la Classe d'Actions concernée, précisant le nombre d'Actions à racheter de la Classe concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des Actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et à ces statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant des réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions, une telle Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-après) de cette classe (sans toutefois que le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires puisse être supérieur au Montant Disponible) et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et annulée d'actions recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la Classe concernée détenue par eux et annulée. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à être rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe d'Actions sera égal au Montant Disponible de la Classe d'Actions considérée au moment de l'annulation de la classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification de ces statuts étant cependant entendu que le Montant Total d'Annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation d'Actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action devient exigible et payable par la Société. Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le conseil d'administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limitées à, la convocation d'une assemblée générale des actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation des Actions rachetées.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) auxquels l'actionnaire de la Classe d'Action concernée aurait droit aux distributions de dividendes en accord avec les dispositions des présents statuts, augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuable (ii) de toute réduction du capital social et (iii) de toute somme à placer dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou de ces statuts afférente à la Classe d'Actions devant être annulée mais diminué de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et de toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts, à chaque fois tels que déterminés sur base des Comptes Intérimaires de sorte que (afin d'éviter toute doute, sans double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale afférente à la Classe d'Actions devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil d'administration à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.



### Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

**Art. 6.** La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui actionnaires ou non. En cas de pluralité de administrateurs, les administrateurs constituent un conseil de administration, étant l'organe chargé de la administration et de la représentation de la Société et qui comprendra un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Dans la mesure où le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "administrateur unique".

**Art. 7.** Le conseil de administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'actionnaire /aux actionnaires.

**Art. 8.** La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 9.** Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil de administration.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

**Art. 11.** Le conseil de administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil de administration, comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil de administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas

échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature du administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de administration ou par le administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

**Art. 13.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Le(s) commissaire(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

### Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à 18:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

**Art. 16.** Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de la réunion, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 17.** Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

#### **Année sociale - Bénéfices**

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividende, tiré des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant de bénéfices reportées, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs d'actions ordinaires seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro point dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des actions ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule onze pourcent (0,15%) de la valeur nominale d'Actions de Classe A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule douze pourcent (0,20%) de la valeur nominale d'Actions de Classe B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule treize pourcent (0,25%) de la valeur nominale d'Actions de Classe C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe D seront en droit de recevoir le solde des distributions de dividende (et, si aucune Action de Classe D n'existe dans la Société, le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière Classe d'Action existante dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (i.e. en premier les Actions de Classe C, puis si aucune Action de Classe C n'existe, les Actions de Classe B et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions ordinaires).

La prime d'émission ou d'autres réserves disponibles peuvent être distribuée aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les actionnaires peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les règles de priorité de distribution établies dans le présent Article sur la base d'un état comptable préparé par l'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant suivant les modalités prévues pour la modification de ces statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs.

### **Modification des statuts**

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les 31.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social, ont été entièrement souscrites comme suit:

Monsieur Stefano PERCASSI, prénommée, souscrit à 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro), 1.000 (mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe D d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

### *Frais*

Les frais incombant à la Société du chef de sa constitution sont évalués à environ deux mille cent (EUR 2.100,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2016:

#### *Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Stefano PERCASSI, né le 24 novembre 1975, à Milano, Italie, demeurant au 3, Corso Venezia, I-20121, Milano, Italie;

#### *Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, né le 6 janvier 1982, à Mirano, Italie, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, né le 6 avril, 1981 à Borgomanero, Italie, et résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Monsieur Stefano PERCASSI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2016:

- la société A3T S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°158.687.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015165819/743.

(150182013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**AMCA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 200.472.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philipp CARNOL, architecte, né à Malmedy (Belgique), le 20 novembre 1973, demeurant à L-5481 Wormeldange, 91, route du vin, et

2.- AMAJA Promotions, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Leonard, constituée en date du 10 septembre 2015, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par ses deux gérants, savoir:

Monsieur Arsène GOUBER, gérant technique de la Société, demeurant à Schoenfels et

Monsieur Martin Michael SIEBENALLER, gérant administratif de la Société, demeurant à Rollingen, habilités à représenter la Société par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AMCA S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente et mise en valeur et location d'immeuble pour son propre compte ainsi que toutes autres activités ne tombant pas sous la réglementation de l'OAI (Ordre des architectes et Ingénieurs) et n'entraînant aucun conflit avec la déontologie de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement ouvert au public.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

##### *Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Philipp CARNOL préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- AMAJA Promotions, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp CARNOL, architecte, né à Malmedy (Belgique), le 20 novembre 1973, demeurant à L-5481 Wormeldange, 91, route du vin, et

Monsieur Arsène GOUBER, gérant de société, né à Luxembourg, le 13 décembre 1964, demeurant à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village

- 3.- Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philipp CARNOL, Arsène GOUBER, Martin Michael SIEBENALLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 septembre 2015. Relation GAC/2015/8086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164396/124.

(150181167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

#### **Anexxus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6552 Berdorf, 16, Biirkelterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

##### *LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2015164398/10.

(150181417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**Archipel Newko S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164399/10.

(150181458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**CNLP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Jean-Marc Koltès, né le 1<sup>er</sup> septembre 1968 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015164507/18.

(150181498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**B.S. Toit, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 105.013.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 06/10/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015164415/12.

(150181563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Bveo & Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 19, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 200.108.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Bveo & Associates, tenue le 29 septembre 2015, a décidé de nommer avec effet immédiat en qualité d'Administrateur de Classe A Monsieur François Giné, avocat, né à Toulouse, France, le 7 janvier 1978, demeurant professionnellement au 37/39 avenue de Friedland, à 75008 Paris, France, et ce pour une durée de 4 jours, son mandat prenant fin le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164429/12.

(150181149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---